

Famille de Noisy-le-sec



Commission des traditions



REGLEMENT DES PRIX GENERAUX LA FAMILLE

1- Le Prix Général est un concours qui se dispute dans les jeux de beursault en 30 haltes en aller-retour, à une flèche (donc 60 flèches) et à une distance de 50 mètres pour les adultes et à 30 mètre pour les Benjamins et les Minimes et au meilleur noir.

Pour être valable, les noirs doivent être inférieurs à 20 mm.

A titre exceptionnel, il peut être tiré à deux flèches.

Sauf cas de force majeure laissée à l'appréciation du Chevalier de garde, il ne peut être interrompu et repris ultérieurement et en tout état de cause l'Archer concerné ne pourra pas tirer dans le jeu avant la reprise qui se fait sans flèches d'essai.

La valeur des noirs est notée sur un registre.

Pour être valable, le marmot doit être signé par l'homme de garde et l'archer avant d'être déposé dans une urne qui a été scellée lors de l'ouverture du prix en présence d'archers extérieurs à la Compagnie organisatrice.

Les résultats et classements sont transmis aux Compagnies et aux Clubs ayant participé.

Traditionnellement, le Capitaine ou à défaut son premier Lieutenant assurent l'ouverture et la fermeture du Prix général de leur Compagnie dont la durée ne devrait pas être inférieure à quatre semaines.

2- Sont reconnus et classés de la même façon les archers utilisant les arcs long-bow, classiques et arcs à poulies ; c'est-à-dire au prorata des participants dans chaque type d'arc énoncé ci-dessus.

3- La mise du Prix général comprend le petit prix et le grand prix, elle n'est pas renouvelable, la mise est fixée à 3,50 euros.

4- La valeur des prix est la suivante :

Petit prix : deux noirs maximum remboursés 0,50 euro chacuns.

Grand prix : deux noirs maximum récompensés par Archer

Après déduction de 20% des mises pour les frais et du montant des noirs remboursés, le reste de l'argent est intégralement redistribué de la manière suivante :

1^{er} 30%, 2^{ème} 20%, 3^{ème} 10%, 4^{ème} 5%

le reste en parts de 3% et fraction au premier honteux.

Les récompenses sont arrondies à l'euro le plus proche et ne peuvent pas être inférieures à 3 euros. (un logiciel de calcul très simple est disponible sur le site du comité départemental).

5- Chaque Compagnie peut associer à son Prix Général, un prix particulier dont elle fixe les règles et le tarif des mises ; ces mises peuvent être renouvelables mais ne peuvent être imposées.

6- Les prix sont distribués à la fermeture du Prix Général.

7- La participation à 8 Prix Généraux tirés effectivement dans la Famille donne droit à la qualification au Championnat Départemental Beursault, la carte bleue ou celle de la Ronde dûment remplie en faisant foi.